

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 11 février 2020

Le 11 février 2020, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la Mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 29 janvier 2020, est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention FDI 2020 – Voirie (1).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis de l'entreprise « PIGEON TP », pour les travaux de grosses réparations sur la voirie, pour l'année 2020.

Les montants des devis s'élèvent à 98 513,30 € H.T. répartis comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Localisation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Montant HT</u>
Voirie	Rue du Stade et du Puits	Réfection de la chaussée	23 761,06 €
Dépendance de voirie	1 et 1 bis rue E.Delavallée	Création trottoir	1 081,10 €
Dépendance de voirie	Rue M. Violette	Réfection des trottoirs avec accès garage	19 131,24 €
Voirie	Les Champs Blancs	Réfection de la chaussée	2 629,66 €
Voirie	La Bouquetière	Réfection de la chaussée	4 775,06 €
Espace public	Cimetière	Aménagement de l'allée principale	23 196,05 €
Dépendance de voirie	Montemont	Aménagement d'un virage	1 161,04 €
Dépendance de voirie	Terrain communal	Aménagement d'un accès à une parcelle	11 972,55 €

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré par 15 voix Pour et 1 Abstention, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 26 312,33 € (soit 30% du prix des devis H.T.).

Monsieur DOUSSET demande si la Commune d'Unverre va participer pour les frais de voirie de la Bouquetière.

Monsieur le Maire répond que la Commune d'Unverre va participer à la moitié des frais.

Demande de subvention FDI 2020 - Sécurité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis de l'entreprise « PIGEON TP », pour les travaux de sécurité, pour l'année 2020.

Les montants des devis s'élèvent à 10 805,54 € H.T. répartis comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Localisation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Montant HT</u>
Sécurité	Rue E.Delavallée	Aménagement d'une écluse	5 402,77 €
Sécurité	Rue Lt Stockes	Aménagement d'une écluse	5 402,77 €

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré par 15 voix Pour et 1 Abstention, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 3 241,66 € (soit 30% du prix des devis H.T.).

Monsieur MALHERBE ajoute que le Conseil Départemental va installer des écluses mobiles en essai pendant plusieurs semaines afin de déterminer au mieux l'emplacement définitif des ouvrages.

Demande de subvention FDI 2020 – Voirie (2).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise « DELAVALLEE », pour l'achat d'un tracteur débroussailleur faucheur en 2020.

Le montant du devis s'élève à 95 000,00 € H.T. réparti comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Localisation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>Montant HT</u>
Voirie	Service technique	Tracteur	43 300,00 €
		Débroussailleuse	38 500,00 €
		Faucheuse d'accotement	13 200,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré par 15 voix Pour et 1 Abstention, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 28 500 00 € (soit 30% du prix du devis H.T.).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune va reprendre la compétence du fauchage sur plusieurs voies départementales (13 km) pour faciliter la continuité du broyage sur les routes ayant le plus besoin. De plus, cela permettra d'avoir la totale maîtrise du moment où le travail sera effectué, et donc le rendre plus compréhensible pour les habitants qui ne constateront plus de différence entre les voies communales et les départementales.

Achat des locaux de la pharmacie d'Yèvres sis 59 rue Emile Delavallée.

Considérant que le bâtiment de la Pharmacie d'Yèvres situé au 59 rue Emile Delavallée est en vente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en faire l'acquisition pour la somme de 200 000,00 €. Il conviendra de contacter Monsieur et Madame TASSE, propriétaires de la pharmacie, afin de les informer de cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition d'achat, au prix de 200 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à contacter Monsieur et Madame TASSE afin de les informer de cette proposition.

Madame BELNOUE demande si les loyers ont été établis pour les locaux de la pharmacie.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas encore été établis mais qu'ils devraient à minima être de 1 400,00€ pour la seule pharmacie. Il faudra déterminer le montant pour Mme PERICHARD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération ne sera pas déficitaire, à la suite de l'achat de la pharmacie, pour la Commune dans la mesure où le coût du financement prévu sera moins élevé que les loyers reçus.

Monsieur DOUSSET demande à Monsieur le Maire s'il y a quelque chose de prévu sur la parcelle AB 103.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'installer un parking végétalisé pour que les employés de la pharmacie et les clients des cabinets de soins puissent se garer et sortir par la place de la Paix.

Tarif du repas des aînés pour l'année 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du repas des aînés qui aura lieu le samedi 25 avril 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas des aînés à 35,00 € pour l'année 2020.

Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles faisant suite à la reprise de la Compétence Scolaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles, entre les Communes concernées par la reprise de la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2020, afin que chaque Commune de scolarisation puisse

recevoir, chaque année, les recettes qui lui sont dues par les autres Communes, de résidence ou de scolarisation.

Comme le stipule la convention, le montant sera en fonction du nombre d'élèves scolarisés au premier jour de scolarité de l'année civile.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune d'Yèvres signe cette convention.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'approuver les principes de la convention et autorise, Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal que le concert de l'école de musique a été très réussi.

Madame HUART informe le Conseil Municipal qu'elle a également beaucoup apprécié le concert de l'école de musique de Brou et précise que les enfants sont vraiment mis en valeur par les professeurs de musique.

Monsieur le Maire ajoute que cette représentation était effectivement d'une très grande qualité, comme d'ailleurs l'ensemble des concerts de musique donnés en ce début d'année sur le territoire de la Communauté de communes.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal que le débat d'orientation budgétaire du syndicat intercommunal du secteur scolaire a eu lieu et que les participations des Communes n'ont pas été modifiées pour l'année 2020.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a 6 terrains du lotissement La Croix du But qui ont été réservés depuis début janvier 2020. Il ne reste donc plus qu'un seul terrain à vendre.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal que la grange Tixier était bien à démolir car lors de la démolition effectuée par la société TPAE, la plupart des éléments et des matériaux de la grange n'étaient plus exploitables.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que les travaux dans le cabinet de Mme FETTER sont terminés, et que celle-ci doit reprendre son activité le jeudi 13 février 2020.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal que 2 bureaux de la Mairie ont été refaits, et qu'il y a des nouveaux panneaux de signalisation installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.